

GT TÉLÉTRAVAIL du 4 novembre 2022

Ordre du jour

Le groupe de travail a pour objectif de partager un point de situation du déploiement du télétravail dans les services de la DGFIP en 2022, de présenter les modalités de déclinaison de l'accord ministériel sur le télétravail du 11 juillet 2022 et de dresser des perspectives en matière d'outils collaboratifs attendus pour parfaire l'accompagnement de ce changement majeur d'organisation du travail au sein des services.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre :

La fiche n°1 présente le baromètre 2022 du télétravail arrêté au 30 septembre 2022, qui révèle l'inscription du télétravail dans le quotidien des services de la DGFIP.

Ce résultat s'explique par une politique volontariste menée par la DGFIP pour accompagner le déploiement optimal du télétravail à travers un panorama de mesures, synthétisées dans la fiche n°2.

La fiche n° 3 propose d'ouvrir un cycle de négociation au cours du premier semestre 2023 pour décliner l'accord ministériel sur le télétravail signé le 11 juillet dernier. En amont de ces discussions, les premiers enseignements des expérimentations ANACT relatives au télétravail sont partagés.

Enfin, le déploiement de la plateforme collaborative de la DGFIP prévu en 2023 dans le cadre du programme ETNA (environnement de travail numérique de l'agent) est présenté dans une fiche n°4 qui détaille notamment les fonctionnalités de ce nouvel outil ainsi que les mesures d'accompagnement du changement associées.